

# Les Infos de Base

mercredi 5 décembre 2007  
volume 10, numéro 49  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

**Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

### 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

**Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec***

**Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada***

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 49 du 5 décembre 2007. Les modifications apportées par L.Q. 2007, c. 21, 22, 23 et entrées en vigueur au 15 décembre 2007 sont également intégrées.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 49 du 5 décembre 2007, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 48 du 1<sup>er</sup> décembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 20 décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 48 du 28 novembre 2007, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 47 du 24 novembre 2007.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec*

*Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2007.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 24 du 28 novembre 2007.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> décembre 2007 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 24 novembre 2007.

## **Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois**

La période d'évaluation des deux nouveaux livres de la bibliothèque *Accès Légal, Code civil du Québec — Accès aux règles et Dictionnaire du Droit québécois*, s'est terminée le 30 septembre.

Le *Dictionnaire du Droit québécois* est votre dictionnaire alphabétique et analogique du Droit québécois.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est votre *Code civil* raisonné dompteur de complexité.

Appelez-nous au 514/893-2526 pour obtenir des renseignements supplémentaires concernant ces nouveaux produits ou pour connaître leurs conditions d'abonnement.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, [R.R.Q., c. **A-29**, r. 0.03], aa. 23-25, 25.1, Chapitre V du Titre Premier, 62-64, 65-67.

Règlement modifiant le Règlement sur les appareils suppléant à une déficience physique et assurés en vertu de la Loi sur l'assurance maladie, Décision RAMQ 001-2007 du 14-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5196, aa. 1-7.

Arrêté concernant l'approbation des balances, [R.R.Q., c. **C-24.2**, r. 0.001], ann. V.

Arrêté ministériel concernant l'approbation des balances, A.M. 2007-05 du 20-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5353, a. 2.

Décret concernant la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Travail, [R.R.Q., c. **M-32.2**, D. 1028-2007 du 21-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5192], nouveau.

Décret concernant la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du travail, [R.R.Q., c. M-32.2, r. 2], remplacé.

Décret concernant la signature de certains actes, documents ou écrits du ministère du Travail, D. 1028-2007 du 21-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5192.

Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur, [R.R.Q., 1981, c. **P-40.1**, r. 1], aa. 4, 6-6.4, 8, 129-145, ann. N-28, N-29, N-30, N-32.

Règlement modifiant le Règlement d'application de la Loi sur la protection du consommateur, D. 1042-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4779B, aa. 1-6.

Règlement relatif à la redevance annuelle au Fonds vert, [R.R.Q., c. **R-6.01**, D. 1049-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4771A], nouveau.

Règlement sur la participation des Indiens au régime de rentes du Québec, [R.R.Q., c. **R-9**, D. 1020-2007 du 21-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 5191], nouveau.

Règlement sur les jeux de casino, [R.R.Q., c. **S-13.1**, r. 1.01], aa. 1, 6, 67.41-67.110.

Règlement modifiant le Règlement sur les jeux de casino, D. 1033-2007 du 28-11-07, (2007) 139 G.O. 2, 4771B, aa. 1-3.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.